**Grüsse us Bärn – Session d’hiver 2019**



**Aperçu**

***[16.076](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160076)******[:](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160076)* [Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160076)**

Le Conseil des Etats approuve par 26 voix contre 14 la loi, qui retourne au Conseil national.

***19.026*: Initiative populaire pour une immigration modérée (initiative de limitation)**

Le Conseil des Etats rejette l’initiative par 38 voix contre 4, avec 3 abstentions. Lors des votations finales, le Conseil national rejette l’initiative par 142 voix contre 53 et 2 abstentions, le Conseil des Etats par 37 voix contre 5 et 2 abstentions. Le peuple devrait se prononcer en mai 2020.

***18.067*: Deuxième contribution de la Suisse pour certains Etats membres de l’UE**

Le Conseil national élimine par 110 voix contre 86 les divergences avec le Conseil des Etats.

***19.033*: Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec d’autres États partenaires à partir de 2020/2021**

Le Conseil des Etats approuve 18 des 19 activations, celle avec la Turquie est suspendue.

[***19.4372***](#produits_financiers_verts_motion_noser)**: Ne plus pénaliser fiscalement les produits financiers verts**

Le Conseil des Etats soutient par 24 voix contre 17 la motion du CE Noser.

***17.059* : Loi sur la protection des données**

Le Conseil des Etats renforce le projet de loi par 29 voix contre 4, qui retourne au Conseil national.

***16.077* : Droit de la société anonyme (initiative « entreprises responsables »)**

Le Conseil des Etats adopte par 39 votes contre 3, avec une abstention, un contre-projet modéré.

**Commentaires**

***[16.076](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160076)******:* Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières**

Selon la décision du Conseil des Etats, les entreprises peuvent déduire des amendes étrangères si 1) l'Etat étranger viole des principes juridiques fondamentaux ou 2) l'entreprise « démontre de manière crédible qu'elle a entrepris tout ce qui est raisonnablement exigible pour se comporter conformément au droit ». Il s’agit d’une solution pragmatique qui tient compte du fait qu’à l’étranger, les sanctions et amendes sont parfois des instruments de politique économique envers la Suisse. Le dossier retourne au Conseil national.

***[19.026](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190026)*: Initiative populaire pour une immigration modérée (initiative de limitation)**

Après le Conseil national, le Conseil des Etats a aussi recommandé à une nette majorité de rejeter l’initiative. Une fois de plus, tous les partis luttent contre l'UDC dans ce dossier. Il semble même que ce parti soit de plus en plus divisé sur cette question, car trois de ses sénateurs se sont abstenus lors du vote. Les deux Chambres, le gouvernement et tous les partis sauf l’UDC ont exprimé leur rejet de cette initiative. Celle-ci signifierait la fin de la voie bilatérale et mettrait en danger de nombreux emplois en Suisse. En effet, elle freinerait toutes les exportations vers l’UE, et rendrait impossible des discussions pour améliorer l’accès au marché pour les services financiers. L’ABPS continue de s’opposer fermement à cette initiative contre les accords bilatéraux, qui sera vraisemblablement soumise au vote en mai 2020.

***[18.067](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180067)*****: Deuxième contribution de la Suisse pour certains Etats membres de l’UE**

Le Conseil national a suivi par 110 voix contre 86 la proposition de sa Commission de politique extérieure et réglé les divergences, selon les propositions du Conseil des Etats. En conséquence, les deux Chambres se sont enfin mises d'accord sur le « milliard de cohésion » pour les pays de l’Est de l’UE. Mais une condition est liée au versement de ces fonds (103 millions par an pendant 10 ans): l’UE doit renoncer à des mesures discriminatoires envers la Suisse, disposition qui vise notamment la décision de l’UE de ne plus accorder l’équivalence à la bourse suisse. Pour l’ABPS, il est essentiel que les relations avec l’UE se normalisent, et elle soutient donc la décision du Parlement. De son côté, l’UE s’est montrée irritée, car elle considère que le paiement de ces fonds est la contrepartie de l’accès au marché dont profite la Suisse depuis 2002.

***[19.033](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190033)*: Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec d’autres États partenaires à partir de 2020/2021**

Le 10 décembre, le Conseil des États a approuvé 18 des 19 arrêtés relatifs à l'échange automatique de renseignements (EAR). L’échange avec la Turquie a été suspendu à la demande de la Commission compétente, car selon les sénateurs, cet accord enverrait un mauvais signal auprès l’intervention militaire turque en Syrie. Ce dossier sera rediscuté avec le Conseiller fédéral Ueli Maurer lors d'une prochaine réunion. Il est clair que la Suisse ne s’oppose pas à l’élargissement de l’EAR à d’autres pays, selon le standard international, mais il convient à juste titre de vérifier s’il y en a qui violent le droit international, et, le cas échéant, de refuser la transmission des données. Par ailleurs, le Conseil fédéral appliquera le mécanisme de contrôle avant d’envoyer la première fois des données en septembre 2021 à ces 18 nouveaux pays.

***[19.4372](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20194372)*****: Ne plus pénaliser fiscalement les produits financiers verts**

Cette motion du CE Noser exige du Conseil fédéral qu’il prenne les mesures nécessaires pour que les placements de capitaux qui favorisent un développement durable soient exemptés de l'impôt anticipé et du droit de timbre. Le Conseil fédéral s’est exprimé contre cette motion, car un projet de réforme de l’impôt anticipé est en train d’être élaboré, réforme qui bénéficierait aussi aux produits durables. Par ailleurs, il estime difficile de définir ce qui est un produit durable. Malgré cela, la majorité des sénateurs veut améliorer les conditions cadre pour une place financière durable. Comme il s’agit d’une priorité de l’ABPS, toute initiative qui va dans ce sens est bienvenue. Le Conseil national devra aussi se prononcer sur cette motion.

***[17.059](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170059)*: Loi sur la protection des données**

Le Conseil des Etats approuve le projet de loi par 29 voix contre 4. Le projet qui a été approuvé renforce la protection des données par rapport à la version du Conseil national, et vise à l’adapter aux normes européennes. Le renouvellement de la décision d’adéquation par l’UE étant un des objectifs principaux de la réforme, ces modifications semblent raisonnables et vont dans la bonne direction. L’UE devrait décider de la prolongation en mai 2020. Si la Suisse perd cette adéquation, toutes les entreprises devront échanger des données entre la Suisse et l’UE avec davantage de contraintes documentaires, ce qui réduirait la Suisse moins attractive. Lors du vote final, seuls quatre sénateurs, tous de l’UDC, ont voté contre la loi.

***[16.077](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160077)*: Droit de la société anonyme (initiative « entreprises responsables »)**

Le Conseil des Etats soutient un nouveau contre-projet indirect inspiré par le Conseil fédéral et rejette ainsi la version du Conseil national qui serait plus contraignant, en mettant largement en œuvre les exigences de l’initiative (notamment celle d’une responsabilité de la maison-mère en Suisse pour les activités d’un groupe dans le monde entier). En conséquence, un vote sur l’initiative est fort probable, car les initiants ne vont pas la retirer. L’économie salue en majorité cette décision et estime que la nouvelle version du contre-projet est raisonnable et correspond aux règles européennes. Au vote sur l'ensemble, les sénateurs l’ont adopté par 39 voix contre 3 ; le dossier retourne au Conseil national.